

DURÉE

2,00000 jours (soit 14 heures)

PRIX

730 € par participant

Soit 876 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- L'obligation de formation ALUR continue pèse sur tous les intermédiaires qu'ils soient titulaires de la carte professionnelle mais aussi sur les négociateurs salariés ou indépendants.

- Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne

- Complétez vos coordonnées

- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Connaître les innovations apportées par la loi ELAN et son impact sur l'activité de syndic
- Maîtriser le statut des immeubles en copropriété
- Etre informé des obligations liées au respect du code de déontologie
- Etre informé des actualités règlementaires et jurisprudentielles

**PROGRAMME****JOURNÉE 1**

- Accueil des participants
- Présentation et tour de table
- La Loi ELAN et copropriété
- Le Statut de l'immeuble en copropriété
- Les charges de copropriété
- Le conseil syndical
- Les assemblées générales de copropriétaires

JOURNÉE 2

- Le code de déontologie
- Le recouvrement des charges
- Le contentieux de la copropriété
- Les copropriétés en difficultés



- Actualités réglementaires et jurisprudentielles

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**

Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

